

COMPTE RENDU

Du

Conseil municipal du 21 octobre 2021

Présents : : Florence BINAUX LE CLECH - Lionel DE BECKER – Jérémy COSSON- Christelle LECHAUX - Damien LECOCQ- Bruno LEFEBVRE - Cyril SZTRAMSKI - Didier PRUVOST - Nadia YOSMAYAN-

Absents excusés ayant donné pouvoir : Carole DEHOLLANDER pouvoir à Florence Binaux Le Clech-
Martine ZORIO pouvoir à Christelle LECHAUX

Absents excusés : - François HUET - -Mireille MERTZ- Stefan RICHTER

Secrétaire de mairie : Sylvie DEBRUYNE

Secrétaire de séance : Christelle LECHAUX

Le compte rendu de conseil municipal du 31 août 2021 est adopté à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

Subventions : - Jeunes sapeurs-pompiers

- Prévention routière **Délibération 51 /2021**

- Renouvellement contrat agent contractuel accompagnatrice bus scolaire **Délibération 52 /2021**

- Création ouverture poste adjoint technique à temps plein **Délibération 53 /2021**

- Création ouverture poste adjoint administratif temps non complet **Délibération 54 /2021**

- Décision modificative : virement crédits compte 739223 : 800 € **Délibération 55 /2021**

- CCVVS renouvellement convention groupement commande PEI (Point d'Eau d'Incendie) **Délibération 56 /2021**

- Règlement intérieur salle communale rue des Garennes **Délibération 57 /2021**

- Bons cadeaux agents communaux **Délibération 58 /2021**

- Renouvellement de la convention Centre de loisirs « Les Filous » **Délibération 59 /2021**

- Arbre de Noël des enfants **Délibération 60 /2021**

- Création d'une commission communale extra-scolaire avec attribution d'un budget **Délibération 61 /2021**

Arrêté du Maire : - Prime RIFSEEP des agents communaux

Questions diverses

- Cérémonie du 11 novembre

- Spectacle « Ma place à table » le 5 décembre 2021

- Repas des Toujours Jeunes le 12 décembre 2021

- Organisation du Marché de Noël le 22 décembre 2021

- Vœux

- Dates à retenir pour les élections Présidentielles et Législatives de 2022

- Enquête d'utilité publique Protection des captages d'eau d'Ambleville

- Informations CCVVS : - Smirtom : Pré collectes

- Conseil municipal des jeunes avec attribution d'un budget

-

➤ **Subventions : - Jeunes sapeurs-pompiers et Prévention routière**

Madame le Maire fait part que deux autres associations sollicitent le conseil municipal pour une attribution de subvention, il s'agit de l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers et de l'Association Prévention Routière.

Le conseil décide d'accorder à ces deux associations une subvention d'un montant de 200 € chacune et demande que ces deux associations fournissent leur rapport d'activité de l'année 2021 pour bénéficier d'une subvention en 2022.

Voté par 8 pour, 1 contre et 2 abstentions pour l'Association des Jeunes sapeurs-Pompiers

Voté à l'unanimité pour l'Association Prévention Routière

➤ **Renouvellement contrat « Accompagnatrice bus scolaire »**

Madame le Maire rappelle que par la délibération n°47/2021, le contrat de l'agent accompagnant les élèves empruntant le bus scolaire pour se rendre à l'école du village avait été renouvelé jusqu'au 15/10/2021, en attente de l'avis de la Préfecture sur l'habilitation du Maire à demander le Pass sanitaire aux agents communaux. Dans la négative, il est proposé de poursuivre ce contrat pour la période du 15/10/2021 jusqu'au 5 juillet 2022.

Voté à l'unanimité

➤ **Création d'un emploi permanent « Adjoint Technique »**

Présentation de Bruno Lefebvre

En raison de son étendue et de la particularité du contexte géographique, les besoins de la commune en entretien d'espaces verts et bâtiments communaux nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique, qui viendra compléter l'intervention des agents du SIVEMI.

Madame le Maire propose au conseil la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires. Il sera chargé de l'entretien des espaces verts, l'entretien des bâtiments communaux, petits travaux de maçonnerie, plomberie, l'entretien de la voirie communale. Pour des raisons administratives, le poste sera ouvert au 1^{er} février 2022.

Voté à l'unanimité

➤ **Création d'un emploi permanent « Adjoint Administratif »**

En raison de la charge de travail croissante du secrétariat, et dans la perspective du départ en retraite dans quelques années de la secrétaire de mairie, Madame le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi permanent d'agent administratif à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaire. L'agent travaillera en binôme avec la secrétaire de mairie dans tous les domaines de sa compétence, le poste pourra évoluer vers un temps complet.

Voté à l'unanimité

➤ **Décision modificative n°1 -Virements de crédits – Budget Communal 2021**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget communal 2021 afin de prendre en compte certaines écritures comptables :

Section de Fonctionnement – Dépenses Compte 739223 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : (FPIC) + 800 €

Compte 615221 – Entretien des bâtiments publics – 800 €

Section d'Investissement – Dépenses

Compte 2031 – Frais d'Etudes + 6 000 €

Compte 2135 – Installations générales, agencements
Aménagements des constructions - 6 000 €

Voté à l'unanimité

➤ **CCVVS « Renouvellement de la convention des PEI »**

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'un groupement de commandes couvrant la période 2018-2022 relatifs aux contrôles techniques et à la maintenance des points incendies avait été lancé par la C.C.V.V.S et que la Commune de Saint-Gervais avait adhéré à ce groupement de commandes par délibération n°23/2018.

La précédente convention étant arrivée à son terme la Communauté de Communes Vexin Val de Seine lance un nouveau groupement de commandes et demande aux Communes de se prononcer sur la constitution du groupement de commandes, la convention organisant le groupement de commandes et d'autoriser le Président de la CCVVS à signer les différents documents.

Ce groupement a pour objet de coordonner les procédures de passation, la signature et la notification du marché. Une convention constitutive définissant le mode de fonctionnement du groupement, établie et signée par tous les membres identifie la Communauté Vexin Val de Seine comme le coordonnateur de ce groupement.

A ce titre, la Communauté de Communes procédera à l'ensemble des opérations d'élaboration des documents du marché, à la sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

En revanches, chaque membre signera le marché et demeurera responsable de l'exécution des marchés conclus pour ses besoins propres.

Voté à l'unanimité

➤ **Règlement intérieur de la Salle Communale**

Dans le cadre de la politique de partenariat avec les Associations qui interviennent sur le territoire, la Commune souhaite mettre à disposition des associations la salle communale située au 10 rue des Garennes.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de mettre en place un règlement intérieur pour la salle communale avec un contrat de mise à disposition.

Le règlement intérieur a été envoyé avant le conseil aux conseillers pour avis.

Voté à l'unanimité

➤ **Attribution de chèques cadeaux au personnel communal**

Madame le Maire propose de renouveler pour l'année 2021 l'attribution de chèques cadeaux au 6 agents communaux pour 50 € par agent à l'occasion de l'événement « Fêtes de fin d'année 2021 »,

Voté à l'unanimité

➤ **Renouvellement de la convention avec le centre de loisirs 2021-2022**

La commune a signé une convention avec la commune de Villers en Arthies pour l'accueil des enfants de la commune de Saint-Gervais au centre de loisirs « les Filous » pour les mercredis hors vacances scolaires. Cette convention doit être renouvelée chaque année. Deux enfants en ayant bénéficié en 2020, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de signer le renouvellement de la convention. La commune devra participer à hauteurs de 36 € par enfant et par jour de fréquentation.

Voté par 10 pour 1 abstention

➤ **Arrêté du Maire : - Prime RIFSEEP des agents communaux**

Mme Le Maire précise qu'il n'y a pas lieu de prendre une délibération puisque les conditions établies du RIFSEEP en précisent les modalités pour son versement.

➤ **Questions diverses**

✓ **Cérémonie du 11 novembre**

La situation sanitaire autorise un rassemblement plus important, le déroulé sera :

10H dépôt de gerbe, porte-drapeaux, fleurissement des tombes des anciens combattants par des bouquets de buis, discours lu par Stefan Richter, invitation des Jeunes Conseillers Municipaux et se terminera par le pot de l'amitié à la salle communale rue des Garennes.

✓ **Spectacle « Ma place à table » le 5 décembre 2021, le Foyer rural offre à la coopérative scolaire la recette des entrées à charge pour ses membres de tenir la billetterie**

- ✓ Repas des Toujours Jeunes le 12 décembre 2021, au Clos de Magnitot, l'âge des bénéficiaires sera modifié de 60 à 62 ans.
- ✓ Arbre de Noël des enfants : le 4 décembre : Spectacle sur Paris du CP au CM2
Spectacle maternelle
De 0 à 6 ans : chèque libraire
- ✓ Organisation du Marché de Noël le 22 décembre 2021 : 10 h à 18h Parc Fernand Jorelle
Animations proposées : Association Petillon, Caricatures, Père Noel, Angel et Patrick, Sculpture sur glace,
- ✓ Vœux : à considérer en fonction de l'évolution du contexte sanitaire
- ✓ Dates à retenir pour les élections Présidentielles et Législatives de 2022
10 et 24 avril 2022 : élections Présidentielles
12 et 19 juin : élections législatives
- ✓ Enquête d'utilité publique Protection des captages d'eau d'Ambleville
Concerne le Syndicat intercommunal des eaux de Bray et Lu, Captage d'Ambleville « source Gratte sel », pour l'Alimentation en eau potable
Consultation possible en mairie du dossier complet
- ✓ Informations CCVVS : - Smirtom : Pré collectes
Depuis 2018, et l'interdiction aux camions de faire des marches arrière, le SMIRTOM a mis en place des pré-collectes. Le coût de ce service s'élève aujourd'hui à 304 000€. Le SMIRTOM a décidé de les considérer comme un service supplémentaire et de facturer à la CCVVS le montant réel lui incombant, soit 80 162 € pour 8 communes, dont Saint-Gervais. Dans la continuité du processus initié par le SMIRTOM, la CCVVS propose de supprimer la mutualisation en créant des zones supplémentaires répartissant ainsi sur chacune des communes le coût réel. Pour Saint Gervais, les voies sans issues concernées sont la rue de la plaine, et la rue Letort. Le coût des pré-collectes est de 3206€ / rue et / an. Pour éviter la majoration du taux de la TEOM sur les administrés de la commune, la pré-collecte va être supprimée à partir du 1^{er} janvier 2022.
- ✓ Conseil municipal des jeunes avec attribution d'un budget
Le budget sera alloué en fonction des projets
- ✓ Création d'une commission communale extra-scolaire avec attribution d'un budget
Pour pallier à la mise en sommeil et le transfert des activités, des recettes et des dépenses du budget de la Caisse des Ecoles vers le budget général de la commune au 31 décembre 2020, le conseil a décidé de créer une commission municipale extra-scolaire, qui sera représentée par des Conseillers Municipaux et des Parents d'élèves. Après candidatures, les membres désignés sont :
Conseillers : - Florence BINAUX LE CLECH - Christelle LECHAUX – Didier PRUVOST
Parents d'élèves : Angélique CADINOT - Stéphanie FRAPSAUCE – Christelle LEBRUN
L'équipe enseignante de l'école de Saint-Gervais fera partie d'office de cette commission,
Voté à l'unanimité

La séance est levée à 22h35